

L'examen d'une proposition de loi sur les plastiques dangereux pour la santé et l'environnement annulé au Sénat

Au mois de décembre 2023, le Sénat a inscrit à l'ordre du jour de ses travaux de la rentrée de 2024 l'examen de la Proposition de Loi du député Pahun portant sur la lutte contre les plastiques dangereux pour l'environnement et la santé.

Si la proposition de loi a pour sujet de fond la lutte contre la prolifération des déchets plastiques, fléau environnemental, et s'inscrit dans la suite de la loi AGEC de 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, elle permet d'aborder l'enjeu sanitaire lié au plastique et à leur fragmentation et migration dans l'alimentation et l'environnement.

Le texte comporte une interdiction des PFAS dans les emballages alimentaires et la vaisselle jetable notamment, et lutte contre les allégations trompeuses pour le consommateur sur les emballages alimentaires et contenant "verts" contenant en fait du plastique.

Il aurait pu être enrichi par des propositions proposant l'interdiction des phtalates, de l'ensemble de la famille des bisphénols dans les contenants alimentaires, des films alimentaires contenant du PVC, l'information sur les emballages en plastique de la recommandation de ne pas les réchauffer avant de consommer ce qu'ils contiennent, ou encore de revoir les modalités de traitement des déchets ou de leur recyclage selon s'ils contiennent des substances suspectées d'avoir un effet perturbateur endocrinien.

Une attention particulière doit par ailleurs être accordée aux conséquences du recyclage sur la capacité de dégradation des plastiques et de migration des aliments, ainsi qu'aux dérogations accordées aux produits supposés recyclables et notamment les polystyrènes pour lesquels il n'existe pas au niveau européen de processus industriel qui soit opérationnel en Europe. Il serait intéressant de rendre disponible les données de composition des plastiques vierges et recyclés, et de pouvoir connaître la présence de substances chimiques faisant l'objet d'encadrement réglementaire dans les plastiques vierges et recyclés.

Malheureusement ce texte important a été retiré de l'ordre du jour du Sénat en plein milieu des fêtes de fin d'année, sans explication.

Le Réseau Environnement Santé plaide pour qu'il soit examiné rapidement au Sénat compte tenu des enjeux sanitaires et environnementaux qu'il traite, et se tient à la disposition des législateurs pour discuter des propositions à adjoindre aux articles existants.

Dossier législatif disponible ici: <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl22-029.html>